
Dons pour les défenseurs de la patrie par la société populaire de Villeneuve-sur-Vanne, district de Sens, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons pour les défenseurs de la patrie par la société populaire de Villeneuve-sur-Vanne, district de Sens, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 363;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34855_t1_0363_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

muscadin en règle, émigré au terme de la loi, destitué, et commandant la force départementale à Caen, coupable de tous les forfaits et de tous les crimes contre la République, ont tombé sous la guillotine salutaire en le même temps que l'ex-duc de Talmont de la Trémouille et ce aux cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne.

Il serait à désirer que par toutes les villes, on opérât un exemple pareil et on y laissât comme à Laval des têtes des grands coupables, suspendues en public, alors comme ici l'esprit public perdu renaîtrait sans délai et le fanatisme expirerait de même.

Tant la hache nationale peut conseiller de biens. S. et F. ».

VOLETER.

44

Le comité de surveillance d'Indreville (ci-devant Châteauroux), en applaudissant aux travaux de la Convention nationale, lui annonce qu'il lui a adressé, dans les premiers jours de ce mois, au nom de la société populaire de la même commune, 73 marcs 3 gros d'argenterie, 11 gros en or, 556 l. en assignats, et 3 084 l. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

45

La société populaire de la commune d'Onsembray, district de Beauvais, département de l'Oise, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et annonce que cette commune a fait don à la patrie de 122 l. 7 s., et de 23 chemises, 5 paires de bas, et d'une paire de souliers; et qu'elle a fait déposer au magasin général l'argenterie de son église, consistant en 5 marcs, 6 onces, 1 gros et demi.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

46

La société populaire de Villeneuve-sur-Vanne, district de Sens, offre, pour les défenseurs de la patrie, 85 paires de souliers, 19 chemises, une veste, un habit d'uniforme, une culotte, une paire de bas, une paire de guêtres.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

47

La commune de Remy, district de Compiègne, département de l'Oise, fait hommage à la Convention nationale de la somme de 300 l. pour les

frais de la guerre. Cette commune s'est empressée depuis long-temps de porter à Compiègne, son district, toute l'argenterie de son église, se montant à plus de 36 marcs: elle a de plus fait passer aux défenseurs de la patrie divers dons en nature, en assignats, en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rémy, s.d.] (2)

« Citoyens Représentants du peuple français,

La commune de Remy, district de Compiègne, département de l'Oise, vient par mon organe faire hommage à la Convention d'une somme de 300 l. qu'elle dépose sur l'autel de la Patrie, et qu'elle a spécialement destinée aux frais immenses de cette guerre meurtrière et sanglante que les maudits despotes coalisés ont suscité contre la liberté du genre humain. Puisse cet exemple être imité par toutes les communes de la République et bientôt le peuple français verroit fuir devant lui, comme un vil troupeau, tous ces satellites, tous ces monstres qui ont mal calculé les forces d'un peuple courageux qui combat pour sa Liberté et sait faire des sacrifices pour la défendre.

Citoyens représentants, je crois devoir vous observer qu'outre cette somme ci-dessus portée, ma commune s'est empressée, il y a plus de six semaines, de porter à Compiègne son district, toute l'argenterie de son église, argenterie qui se montoit à plus de 36 marcs; que de plus elle a envoyé à nos braves soldats sans-culottes, 60 chemises, plusieurs paires de bas, 4 paires de souliers et 60 livres ou environ, tant en assignats qu'en numéraire.

Représentants, demeurez à votre poste, continuez de déployer l'énergie que vous avez toujours montrée pour défendre nos intérêts communs et bientôt, nous serons heureux ».

VANNACQUOT (membre de la comm.).

48

La commune de Beaumont, district de Clermont-Ferrand, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste: elle annonce qu'elle ne veut et ne reconnoît d'autre culte que celui de la raison; elle a envoyé les dépouilles de son église à la monnaie. Elle demande une explication de la loi sur l'égalité du partage des successions.

Mention honorable de la première partie de l'adresse, renvoi de la seconde au comité de législation (3).

[Beaumont, 24 niv. II] (4)

« Aux Augustes Représentants du peuple,

Liberté, Egalité et la République une, indivisible, démocratique et impérissable ou la mort.

Citoyens Représentants,

La commune de Beaumont, chef-lieu de canton, district de Clermont-Ferrand, département

(1) P.V., XXXVI, 47; Bⁱⁿ, 18 pluv.; J. Sablier, n° 1123.

(2) P.V., XXXI, 48; Bⁱⁿ, 18 pluv. Mention dans M.U., XXXVI, 316; J. Sablier, n° 1123; J. Fr., n° 501.

(3) P.V., XXXI, 48. Minute du P.V. (C 291, pl. 922, p. 17). Reproduit dans Bⁱⁿ, 18 pluv.

(1) P.V., XXXI, 48 et 111; Bⁱⁿ, 18 pluv.

(2) C 291, pl. 922, p. 18.

(3) P.V., XXXI, 48; Bⁱⁿ, 18 pluv.

(4) DIII 202, doss. 11.